

AFFAIRE N° 25 : Concession pour l'exploitation du réseau de transports publics en commun de voyageurs de la Ville de Saint-Denis : avenant au contrat de concession passé avec la STUD le 20 juillet 1967.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération n° 29/15 du 8 décembre 1983, vous m'avez autorisé à passer convention avec une société spécialisée pour la mise à disposition de la Ville d'un spécialiste des transports collectifs urbains.

Après appel d'offres, une convention a été passée avec la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (C.G.E.A.) laquelle a détaché pour une durée d'un an auprès de la Municipalité un cadre d'exploitation, assistant technique en transports, en la personne de Monsieur HEUILLET Jean Marc.

Entre autres tâches, Monsieur HEUILLET, en raison des difficultés rencontrées par l'actuel concessionnaire dans l'exploitation du réseau de transports publics en commun de voyageurs de la Ville, s'est vu confier une mission de soutien et d'analyse administratifs et techniques de la concession.

Toutefois, Monsieur HEUILLET devant évoluer fréquemment et directement au sein des structures de la STUD, sa mission constitue un mode d'intervention spécifique de la Commune par ailleurs non prévu au contrat de concession passé avec la STUD le 20 juillet 1967.

En conséquence, afin de définir ces nouveaux rapports contractuels concédant/concessionnaire, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avenant audit contrat de concession et d'en assurer le suivi.

Je mets cette affaire aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics : favorable
- Affaires Générales : avis favorable pour la modification de l'article 15 du contrat en ces termes. "...le concessionnaire sera contrôlé par le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et par la Municipalité de Saint-Denis qui pourra, pour ce faire, employer tous les moyens et personnels qu'elle jugera bon en vertu de ses droits de concédant tirés du Code des Communes."

ADOPTE A LA MAJORITE

Reçu à la Préfecture  
le 06/03/1985